

## COMMUNIQUÉ

Le 20 avril 2020

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Des mesures concrètes en faveur des entreprises et des commerçants évianais

### **Des mesures concrètes en faveur des entreprises et des commerçants évianais**

La Ville d'Evian s'implique pour soutenir ses commerçants et ses entreprises pendant cette période de crise sanitaire et économique.

Des mesures immédiates ont été prises au lendemain des annonces de confinement avec en particulier la mise en place d'un plan communal de solidarité qui dispose notamment que, pendant toute la durée de la crise, le stationnement en surface est gratuit sur l'ensemble de la commune et que les droits de voirie et d'occupation du domaine public cessent d'être perçus.

Afin d'aider les commerces de proximité, une page a été créée sur le site de la Ville qui recense les commerces ouverts, une autre page informe les socio-professionnels des dispositifs d'aide existants.

Soucieuse d'aller plus loin, la mairie a mis en place un guichet unique : 04 50 83 10 17, afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches auprès des différents partenaires : l'Etat, la Région, les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA), les fournisseurs de gaz et d'électricité, opérateurs et autres partenaires. L'objectif est d'aider les entreprises lors de démarches qui peuvent s'avérer complexes et de les informer des aides auxquelles elles peuvent prétendre.

De même, la cellule municipale en charge de l'aide aux entreprises locales a entrepris de recenser tous les commerces en difficulté en consignant leur situation actuelle. Ce document permet d'avoir une vue d'ensemble et sera utile pour plaider la cause des socio-professionnels évianais afin d'obtenir des aides.

A ce propos, Mme le maire a sollicité l'aide de la cellule dédiée au tourisme et au commerce au sein de la commission des affaires économiques au Sénat, formée pour suivre le volet économique du plan d'urgence « coronavirus ».

En lien avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT) et les parlementaires locaux, elle a également pris contact avec le secrétaire d'Etat au tourisme sur ce sujet afin de faire le point sur les aides possibles (financière, en communication, en ingénierie, etc.).

Enfin, il est à noter que Mme le maire, travaille de concert avec les entreprises pour recueillir leurs avis et partager des propositions afin de synchroniser les actions.